

qu'il est possible de transporter les lettres d'un océan à l'autre pour deux cents, il devrait être possible de transporter les colis à un prix fixe similaire et même à bien meilleur marché qu'on le fait aujourd'hui.

En examinant cet argument, on doit prendre en considération que le prix payé pour le transport des lettres, même au tarif de deux cents, est beaucoup plus élevé par livre que le prix payé pour les colis et si on voulait donner un prix uniforme pour les colis, il serait nécessaire d'avoir une taxe minimum beaucoup plus élevée que le public ne serait disposé à la payer et plus forte qu'on a l'intention de la fixer. De plus, le directeur général des Postes a le monopole exclusif d'envoyer des lettres et par conséquent il doit les transporter toutes, en d'autres termes, il a les courtes et les longues distances à payer. Mais ce ne serait pas vrai pour les colis, car il n'a pas du tout le monopole exclusif d'envoyer des colis, de sorte que si un prix uniforme était fixé, il en résulterait que les messageries publiques autres que la poste pourraient profiter des distances courtes pour réduire les prix sur les distances spéciales. On peut aussi faire observer que les compagnies de messageries qui ont entrepris depuis de nombreuses années un service de transport semblable aux colis postaux n'ont jamais adopté le tarif uniforme, ce qu'elles auraient certainement fait si elles y avaient trouvé leur avantage au point de vue commercial.

L'Australie a deux tarifs, un pour chaque état ou province et l'autre pour le reste de la Confédération. Le tarif le plus bas est douze cents ou 6 d. pour la première livre et six cents ou 3 d. pour chaque livre additionnelle, dans chaque état. Le tarif entre états ou le tarif en dehors de la province où un colis est déposé à la poste est seize cents ou 8 d. pour la première livre et douze cents ou 6 d. pour chaque livre additionnelle. Ces prix sont beaucoup plus élevés que ceux que nous nous proposons de demander. Il y a encore une limite pour le colis postal australien: aucun colis dépassant trois livres ne sera accepté pour être transmis dans aucune localité de la confédération qui ne sera pas desservie par un chemin de fer, une diligence ou un bateau. Il n'y aura pas de restriction de cette nature au Canada, et tout colis mis à la poste dans une localité quelconque du Canada sera transmis à toute autre localité avec laquelle il y aura un moyen de communication quelconque. En comparant le service des colis postaux avec celui d'Australie, il ne faut pas oublier qu'ils n'ont colonisé que seulement sur une distance de 150 milles à partir de la côte pour atteindre les endroits les plus éloignés, que de grandes étendues de pays sont sans colonisation ni population et que les villes le long de la côte sont desservies par eau plutôt que par chemin de fer ou longues routes terrestres, ce qui fait qu'en Australie la manutention des colis postaux est à meilleur marché qu'il serait possible de l'avoir au Canada. Le calcul fait par le statisticien anglais Mulhall, il y a quelques années à propos des prix comparatifs du service par terre ou par mer, a montré que le coût par mer était d'environ un vingt-neuvième de celui du service des chemins de fer.

Les compagnies de messageries établissent leurs prix non sur un principe fixe dans tout le pays, mais sur les exigences conformes aux conditions, fixant un tarif plus bas quand il y a concurrence et un tarif plus élevé quand il n'y a pas concurrence. C'est un système élastique, qu'une administration gouvernementale comme les postes, ne peut pas appliquer facilement. Pour montrer avec quelle élasticité les compagnies de messageries peuvent fixer leurs prix, le tarif entre Montréal et Toronto est de un dollar par cent livres et entre Montréal et Kingston, situé à moitié chemin, le tarif est le même. Entre Montréal et Pembroke qui est à une distance plus courte de cent milles, le tarif est de vingt-cinq cents plus élevé. De même, alors que le tarif entre Québec et Montréal est de soixante-quinze cents par cent livres, le tarif entre Montréal et Trois-Rivières qui est à moitié chemin, est aussi de soixante-quinze cents.

Les seuls pays qui puissent être comparés avec le Canada par suite de conditions physiques similaires et de vastes distances, ce sont les Etats-Unis, l'Australie et la Russie et dans tous ces pays le système des zones a été adopté, après étude sérieuse. Le Sud-Africain qui est analogue pour l'étendue et les conditions physiques, a un tarif de marchandises à un cent l'once, le même que celui du Canada actuellement.

Pour donner un prix uniforme, il faudrait imposer un tarif minimum élevé et comme la plus grande partie des colis sont envoyés dans les limites de la province où se fait l'expédition, pour donner un tarif comparativement bas à quelques personnes qui expédient à longue distance, les intérêts du public qui est de beaucoup le plus nombreux et qui utilise les courtes distances, devraient être sacrifiés.

Le dernier sujet que je toucherais est celui-ci: Quels seront les tarifs? Cette question n'a pas été réglée définitivement. Nous la réglerons le plus simplement et le plus intelligemment possible. Nous espérons que cinq ou six lignes placées sous les yeux du receveur local de la poste lui expliqueront toute la situation. Nous ne pouvons pas espérer donner cet avantage à la population du Canada pour rien ou presque rien, il faut que le service s'entretienne. J'ai ici des tableaux comparatifs qui ont été préparés avec grand soin par le département et qui donnent les prix exigés par les compagnies de messageries aux Etats-Unis et en Australie et les tarifs actuels sur matières postales de notre quatrième classe, celle qui se rapproche des colis postaux. C'est un tableau très grand et je ne me propose pas de prendre le temps de la Chambre pour le lire à cette période avancée de la session.

M. LEMIEUX: L'honorable ministre pourrait peut-être le faire insérer aux Débats.

M. PELLETIER: C'est ce que j'allais suggérer si le comité y consent. Il faut que cela se fasse naturellement par consentement unanime. Je le communiquerai au hansom, de sorte que les honorables députés sauront exactement où nous en sommes comparativement à nos prix et à ceux des Etats-Unis ainsi que ceux des autres pays dont j'ai parlé. Tandis que nous demandons 16 cents par livre, nous demandons \$1.76 pour 11 livres, mais les compagnies de messageries n'exigent que 30 cents. De sorte que le comité comprendra que nos taux actuels sont absolument ridicules. Ils ne peuvent s'appliquer qu'aux petits colis sur de courtes distances et quand il s'agit de gros poids et de grandes distances, il n'y a aucune comparaison possible. Les prix ne sont pas équilibrés. Avec le consentement unanime de la Chambre, ces deux tableaux seront insérés au hansom. L'un fixe un point central, la ville de Montréal, et l'autre la ville de Toronto. Je répondrai avec plaisir à toute question qui pourrait m'être posée.

Etiquettes Tissées

Manufacturées par

The Colonial Weaving Co., Limited,
Peterborough, Ont.

Les Manufacturiers de Tissus et d'Articles de Mercerie peuvent se procurer des échantillons de nos

Etiquettes Tissées.

Elles durent aussi longtemps que les vêtements dans lesquels elles sont placées, et elles constituent une annonce de bon goût et permanente pour votre maison et votre marque de commerce,

Ecrivez à

The Colonial Weaving Co., Limited,
Peterborough, Ont.